

*Proposition présentée par les députés :*

*MM. Michel Baud, Stéphane Florey, Marc Falquet, Patrick Lussi, Christo Ivanov, Bernhard Riedweg*

*Date de dépôt : 7 mai 2015*

## **Proposition de motion**

### **demandant d'équiper les policiers et les agents de la police municipale de « mini-caméras »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que plusieurs villes ont déjà équipé leurs policiers de « mini-caméras » portatives ;
- qu'elles sont utilisés depuis longtemps dans les pays anglo-saxons ;
- qu'elles permettent de réduire le recours à la force ;
- que la France va équiper ses policiers les plus exposés de « mini-caméras » portatives ;
- que ce nouvel équipement a bien été accueilli par les policiers équipés ;
- que cet appareil pacifie des situations parfois tendues ;
- que ces « mini-caméras » portatives se veulent dissuasives ;
- que l'usage de ce nouveau moyen auxiliaire sécurise les contrôles et évite les dérapages verbaux ;
- que la sécurité des agents s'en trouve renforcée ;
- que les plaintes infondées contre la police diminuent ;
- que les données recueillies peuvent constituer un moyen de preuve et faciliter le travail des magistrats,

invite le Conseil d'Etat

à étudier, y compris sous la forme d'un essai, le bien-fondé d'équiper le personnel en uniforme de la police et les agents de la police municipale de « mini-caméras » portatives comme nouveau moyen auxiliaire.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Suite à divers incidents, le Ministère américain de la Justice a annoncé un programme pilote d'achat de mini-caméras pour équiper les policiers, pour un montant de 20 millions de dollars. Au Canada, la ville de Toronto a acquis des mini-caméras pour équiper ses agents de police qui évoluent sur le terrain. Ces caméras seront directement apposées sur les uniformes des agents de police à partir du 18 mai 2015 pour une période d'une année après laquelle les résultats de l'essai seront évalués. En 2013, la police de Calgary a testé ces caméras portatives<sup>1</sup> et l'expérience s'est avérée satisfaisante, malgré les réticences initiales. Succès du programme pilote oblige, la police de Calgary va généraliser et étendre l'usage de ces mini-caméras. Les caméras apposées sur les uniformes des policiers « *body worn cameras* » sont activées lorsque les agents répondent à un appel ou interviennent suite à un incident nécessitant une enquête. L'approche de Calgary a été d'utiliser ce nouvel instrument de manière efficace pour permettre aux policiers de saisir des preuves, d'améliorer la sécurité des agents pendant l'exercice de leurs fonctions et d'assurer une transparence vis-à-vis des citoyens.

Aux Etats-Unis, les chefs de la police de villes équipant leurs agents de mini-caméras constatent également une diminution des plaintes des citoyens envers la police, ces derniers réalisant qu'il ne servait à rien de mentir, vu que tout a été filmé et enregistré. Les gens adaptent leur comportement en conséquence. Paul McKenna, maître de conférences à l'Université Dalhousie (Halifax), a étudié l'impact des mini-caméras portatives utilisées par la police de Rialto en Californie. Il résulte que les mini-caméras portatives ont permis de réduire de 60% le recours à la force en un an et de 88% le nombre des plaintes de citoyens contre la police.

La France équipera d'ici cinq ans 6000 policiers de caméras à déclenchement manuel. Fin 2015, 3000 de ces mini-caméras<sup>2</sup> seront utilisées dans les zones de sécurité prioritaire (ZSP). Dans la ZSP de Nîmes, après un mouvement de recul, les policiers ont plutôt accepté la caméra et son usage au quotidien. De plus, une grande partie de la population étant équipée de téléphones portables capables de filmer, y compris les interventions des

---

<sup>1</sup> Voir ANNEXE

<sup>2</sup> *Idem*

policiers, il serait illogique de ne pas doter les forces de l'ordre de caméras. Par ailleurs, dans l'immense majorité de cas, la vidéosurveillance constitue un élément à la décharge de la police.

La Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont aussi adopté cet instrument. En Suisse, le Tessin, Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie ont doté leurs polices de caméras.

Outre leur rôle dissuasif, les mini-caméras recueillent des images et des vidéos pouvant servir de moyen de preuve supplémentaire et faciliter la tâche des magistrats travaillant en aval de la police. Les mini-caméras disponibles sur le marché sont généralement actionnables manuellement. Celles utilisées par la police en France sont dotées d'un voyant lumineux rouge qui signale aux interlocuteurs que l'appareil est en marche et permet d'éviter ainsi de filmer les gens à leur insu.

La présente proposition de motion invite le Conseil d'Etat à étudier le bien-fondé d'équiper le personnel en uniforme de la police et les agents de la police municipale de « mini-caméras » portatives comme nouveau moyen auxiliaire en effectuant notamment un essai sur le terrain de ce dispositif.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.

*ANNEXE (« mini-caméras »)*